

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 11 avril 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°20

CIRCULAIRE N° 0-16897-2008/DEF/DCCM/ADM/SDPS
relative à la prime journalière d'habillement pour le personnel non officier de la marine engagé ou de carrière.

Du 17 mars 2008

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « administration » ;
bureau « administration du personnel ».*

CIRCULAIRE N° 0-16897-2008/DEF/DCCM/ADM/SDPS relative à la prime journalière d'habillement pour le personnel non officier de la marine engagé ou de carrière.

Du 17 mars 2008

NOR D E F B 0 8 5 0 4 7 5 C

Références :

- a) Instruction n° 392/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 11 juillet 2002 (BOC, 2002, p. 5438. ; BOEM 554-1.2.3) modifiée ;
- b) instruction n° 475/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 9 septembre 2002 (BOC, 2002, p. 6967. ; BOEM 554-1.4) modifiée.

Texte abrogé :

Circulaire n° 000-777-2007/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 11 janvier 2007 (BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 33. ; BOEM 554-1.2.1) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 554-1.2.1.

Référence de publication : BOC N°14 du 11 avril 2008, texte 20.

Le taux de la prime d'habillement est fixé conformément au tableau ci-dessous, pour les différentes catégories de personnel :

CATÉGORIES DE PERSONNEL.	PRIME JOURNALIÈRE D'HABILLEMENT ALLOUÉE (en euros).			TEXTES DE RÉFÉRENCE.
	Engagé ou de carrière			
Personnel masculin non officier de la marine.		Engagé ou de carrière	Avant 2 ans.	1,29
	Après 2 ans.		0,84	a)
Personnel féminin non officier de la marine	Engagé ou de carrière	Pendant les 4 premières années.	0,63	b)
		À partir de la 5e année.	0,88	b)

Les dispositions de la présente circulaire sont applicables à compter du 1er janvier 2008.

La circulaire n° 000-777-2007 /DEF/DCCM/ADM/SDPS du 11 janvier 2007 relative à la prime journalière d'habillement pour le personnel non officier de la marine engagé ou de carrière est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,
directeur central du commissariat de la marine,*

Bernard LENOIR.